

CHARTRE ÉVÈNEMENTIELLE

La charte événementielle définit les principes et les valeurs auxquels LA CASERNE adhère et qui doivent guider l'action de l'ensemble de ses prestataires dans le cadre d'organisation d'événements au sein de l'Ensemble Immobilier.

Un engagement en faveur du développement durable

Pour être en accord avec les valeurs de LA CASERNE, les partenaires événementiels doivent être impliqués dans une démarche récente ou bien établie, en faveur du respect de la planète et de la société. Ils doivent s'engager à :

- Informer et sensibiliser les salariés, bénévoles et entreprises sous-traitantes aux enjeux du développement durable et à la démarche éco-responsable de l'événement
- Communiquer sur la politique de développement durable mise en place par l'organisateur et l'intégrer sur son site Internet
- Dématérialiser la communication en ayant recours au maximum : internet, SMS pour envoyer plans, newsletters, informations

Une démarche d'éco conception

Dans le cadre de l'organisation d'événements, LA CASERNE souhaite impliquer ses parties prenantes à adopter des pratiques responsables. Elle leur demande de s'engager dans une démarche d'éco conception en respectant les éléments suivants :

- Le recours à des installations dé-constructibles (et non des installations démolissables)
- L'utilisation de matériels éco-conçus avec des éléments recyclables, facilement stockables
- La récupération de mobiliers et d'éléments de scénographie par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées
- Utiliser une signalétique éco-conçue et re-valorisable

Une offre responsable

Les prestataires événementiels de LA CASERNE doivent être en mesure de proposer une offre responsable pour l'organisation d'évènements. Ils s'engagent à respecter au maximum les éléments suivants :

- Utiliser des aliments de saison issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable
- Sélectionner des filières et fournisseurs locaux respectueux d'une démarche de développement durable
- Proposer plusieurs menus avec une alternative végétarienne
- Optimiser les livraisons et former les chauffeurs-livreurs à l'écoconduite

Une démarche zéro déchet

LA CASERNE s'engage en faveur d'une démarche "Zéro déchet" et souhaite que ses prestataires événementiels s'impliquent en proposant :

- Une offre limitant l'utilisation d'emballages jetables et avec une récupération des déchets en vue de leur valorisation (compostage, tri sélectif etc...)
- Des buffets et plateaux 100% sans plastique à usage unique avec de la vaisselle jetable 100% biodégradable et/ou 100% réutilisable
- Des contenants écologiques tels que des récipients en verres consignés avec récupération des consignes
- Une redistribution des restes de nourriture et une revalorisation des huiles alimentaires usagées

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé - bon pour accord »)
et du cachet commercial de l'entreprise :